



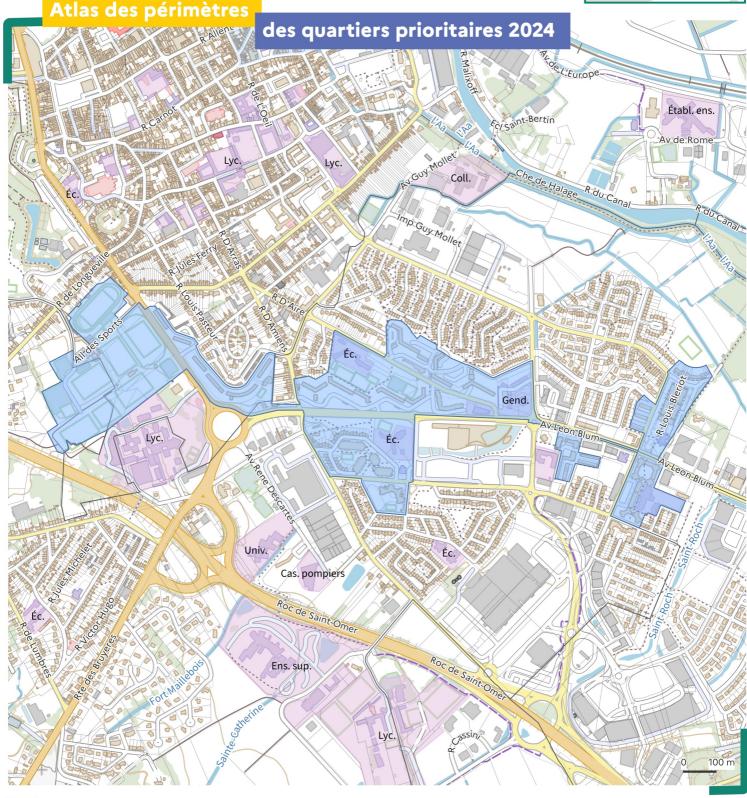


Département : Pas-de-Calais (62)

Commune(s): Arques • Longuenesse • Saint-Omer Quartier: Saint-Exupéry - Léon Blum (QN06236M)

Quartier prioritaire (QP) de la politique de la ville 2024 Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie. Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.





parcelle